

Grande-Bretagne et les États-Unis, en leur qualité de membres permanents du Conseil de sécurité, étant convenus d'une action commune dans l'ordre international, notre pays refuserait d'emboîter le pas? Si, par exemple, les États-Unis et la Grande-Bretagne s'entendaient pour imposer des sanctions et avoir recours à la force contre un agresseur, un seul d'entre nous peut-il songer que notre pays se tienne à l'écart et refuse de faire sa part? Formuler cette question c'est, en vérité, en donner la réponse catégorique. Je répète: dans la nouvelle organisation universelle, le Canada occupera une place exceptionnellement avantageuse et c'est pourquoi j'estime qu'il n'est pas nécessaire ou même sage de chercher à nous faire le porte-parole des nations secondaires, à San-Francisco, ou d'exiger un siège permanent au Conseil de sécurité. Je ne voudrais cependant pas qu'on interprète mes paroles comme signifiant que le Canada doit rester à l'arrière-plan ou à la remorque de la Grande-Bretagne et des États-Unis. Je suis fier de notre pays et je voudrais qu'il joue pleinement son rôle dans la nouvelle organisation internationale; je signale cependant, honorables sénateurs, que les propositions de Dumbarton-Oaks nous donnent de bien plus fortes raisons d'être satisfaits que mécontents. C'est le cas de dire: "A cheval donné on ne regarde pas à la bride."

On me permettra d'insister de nouveau sur le fait que notre situation parmi les Nations Unies sera beaucoup plus enviable qu'elle ne l'était dans la Société des Nations. Dans cet organisme, le Canada brillait par son isolement comme représentant du continent nord américain.

Je passe à mon point suivant. J'estime que sous le nouveau régime, notre pays s'engagera beaucoup plus avant dans l'appui des décisions des Nations Unies qu'il n'avait cru devoir le faire pour celles de la Société des Nations pendant les vingt années qui ont séparé les deux guerres. Je dois, bien que j'y répugne, rappeler aux honorables sénateurs l'attitude dont le Canada ne s'est jamais départi durant les vingt années d'intervalle entre la première Grande Guerre et le conflit actuel, lorsque la Société des Nations devait prendre une décision sur des questions critiques. Avouons entre nous que cette attitude n'était pas, dirai-je, très virile.

Des VOIX: Très bien!

L'honorable M. HUGESSEN: On peut, semble-t-il, affirmer sans crainte qu'en général, nous avons fait de notre mieux pour nous dérober à toute obligation contractée sous le régime du pacte de la Société. Nos deux partis politiques, alternativement au pouvoir pendant cette période, se partagent également,

les responsabilités à cet égard. Deux exemples me reviennent en mémoire. Le premier est celui de l'attitude prise par le Gouvernement Bennett en 1932, à l'époque de l'invasion de la Mandchourie par le Japon, alors que le Gouvernement a au moins toléré l'agression du Japon et n'a certainement rien fait pour l'en détourner. J'ai sous la main les débats de l'autre Chambre pour la session de 1932-33 et j'y vois que feu l'honorable C. H. Cahan, alors secrétaire d'Etat, avait prononcé le 16 mai 1933 un discours défendant l'attitude qu'il avait prise à la conférence de la Société tenue à Genève en décembre 1932, alors qu'on y discutait la question de l'agression japonaise. Ce discours, il est vrai, ne contient en somme qu'une longue liste de prétextes pour la ligne de conduite adoptée par le Japon, suivie d'un long exposé des raisons pour lesquelles le Canada ne devait rien faire à ce sujet. Mais, il va sans dire que le régime Bennett était loin d'être le seul responsable de cette attitude. Qu'on me permette de rappeler aux honorables sénateurs l'attitude que le Gouvernement actuel a prise en décembre 1935. Il a, à cette époque, désapprouvé publiquement le Dr Riddell, notre représentant à Genève, lorsque ce dernier proposa des sanctions portant sur l'huile contre l'Italie qui s'était lancée dans une attaque brutale contre l'Abyssinie, elle-même membre de la Société.

Je le répète, honorables sénateurs, notre attitude à cette époque était, à tout le moins, très peu virile, très peu courageuse. Mais il se peut fort bien que le Canada n'ait pu alors prendre une autre attitude à cause de son isolement, car, nous étions le seul membre de la Société dans cette partie du monde, et à cause de l'incertitude où nous étions de la décision que notre grande voisine du sud aurait prise si le Canada avait été entraîné dans une guerre dans l'Atlantique ou le Pacifique à la suite de l'imposition de sanctions contre l'Italie ou le Japon. En outre, il n'est que juste, je crois, de dire que le Canada ne fut certainement pas le seul pays à prendre alors une telle attitude.

L'honorable M. HAIG: Y eut-il une seule nation participante qui se prononça en faveur de l'imposition de sanctions au Japon par la Société des Nations?

L'honorable M. HUGESSEN: J'allais justement dire que toute la difficulté résidait dans la faiblesse inhérente à la Société des Nations.

L'honorable M. BALLANTYNE: L'honorable sénateur me permettra-t-il de l'interrompre? Les États-Unis n'ont-ils pas préconisé des mesures contre le Japon à propos de l'incident de Mandchourie?